

AGECA AUDIT

5 rue Jean Rostand

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02.96.68.32.10

Fax : 02.96.68.32.11

e mail : saintbrieuc@ageca-conseils.fr

Site internet : http://infos.votrexpert.com/ageca_conseils/

Commissaires aux Comptes

- Bernard LE DENMAT
- Christophe LE ROUX
- Aurélie LEMOINE

INITIATIVE ARMOR

Cap entreprise 1

30 rue des Châtelets

22950 TREGUEUX

Nos réf. :

BLD/AL Rapports CAC 31.12.2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association "INITIATIVE ARMOR", relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposée dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Elles n'appellent pas de commentaire particulier mis à part le rappel de l'application des normes Initiative France, que ce soit au niveau des comptes, des dépréciations et de la présentation de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations rappelées ci-dessus, nous en avons vérifié les incidences dans les comptes, le caractère approprié des provisions et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ploufragan, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,
Société AGECA AUDIT représentée par
Bernard LE DENMAT

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 424	11 828	596	1 536
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	12 424	11 828	596	1 536
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif immobilisé	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	61 475		61 475	11 145
	Prêts	1 130 834	9 661	1 121 172	1 095 110
	Autres immobilisations financières	1 105		1 105	1 105
	TOTAL	1 193 415	9 661	1 183 754	1 107 361
Total (II)		1 205 840	21 489	1 184 350	1 108 898
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances c				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 583		17 583	20 262
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	85 029		85 029	49 148
	Charges constatées d'avance	714		714	701
	TOTAL	103 326		103 326	70 112
Actif circulant	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	933 731		933 731	943 717
	Disponibilités	241 067		241 067	146 976
Total (III)		1 278 125		1 278 125	1 160 806
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		2 483 965	21 489	2 462 475	2 269 704
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 530 263	1 351 063
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	645 836	645 836
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	169 250	154 978
	Excédent ou déficit de l'exercice	12 252	14 272
	Situation nette (sous-total)	2 357 603	2 166 150
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		2 357 603	2 166 150
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	9 000	9 000
Total (II)		9 000	9 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	22 341	17 961
Total (III)		22 341	17 961
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 586	39 801
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	39 933	35 599
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 010	1 191
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		73 531	76 592
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 462 475	2 269 704
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022

5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN

Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	52 595	46 230
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	185 980	206 005
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		25 067
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	60 999	26 642
	Total des produits d'exploitation (I)	299 574	303 945
	Achats de marchandises		
Charges d'exploitation	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	111 194	115 746
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	676	651
	Salaires	134 470	129 178
	Cotisations sociales	45 890	41 416
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	940	1 111
	Dotations aux provisions	4 379	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		9 000
Produits financiers	Autres charges	380	4 329
	Total des charges d'exploitation (II)	297 932	301 433
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 642	2 511
	De participations		
Produits financiers	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	25 999	
	Autres intérêts et produits assimilés	19 741	37 038
	Reprises sur dépréciations et provisions	7 769	2 220
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	53 510	39 258
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 371	4 912
Charges financières	Intérêts et charges assimilées	32 896	18 252
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	37 267	23 164
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	16 243	16 093
	3. RESULTAT GLOBAL avant impôts (I - II + III - IV)	17 885	18 605

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		1
Charges exceptionnelles (VI)	Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			1
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(VII) (VIII)	5 633	4 334
Total des produits (I + III + V)		353 085	343 204
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		340 832	328 932
EXCÉDENT OU DÉFICIT		12 252	14 272
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		108 720	135 510
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		108 720	135 510
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		108 720	135 510
TOTAL		108 720	135 510

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

ANALYSE DE L'ASSOCIATION " INITIATIVE ARMOR " ANNEE 2025

en EUROS

FONDS D'INTERVENTION

BILAN ACTIF	2025		2024		PASSIF	2025		2024		Var
Prêts C.H. (Ecluserie)	12 300		4 940		Résultat de l'exercice	7 360		12 460		480
Prêts	1 112 555		1 094 010		Report à Nouveau	18 545		-24 974		12 460
Prêts Fonds CCI	5 000		7 400		Situation nette	-2 400		-12 513		12 940
Provisions dépréciation prêts	-9 662		-13 060		Fonds Cyrille Harquevaux (E.A.)	3 398		20 000		0
Prêts sur fonds Croissance	980		1 820		Fonds Agri local - QUENEA	-840		20 000		100 000
Immobilisations nettes	1 121 173		1 095 110		Fonds d'intervention sans droit de reprise	26 063		1 302 063		88 200
Compte de liaison	68 418		26 607		Participation des Ent. locales au F.I.	0		9 000		-9 000
Trésorerie placements	812 962		823 487		Fonds d'intervention avec droit de reprise	645 837		645 837		0
Trésorerie disponible	168 290		35 905		Total Fonds d'intervention	2 176 100		1 996 900		179 200
Total trésorerie	981 252		859 392							
Garanties BPI à recevoir	5 684		3 278							
TOTAL ACTIF	2 176 527		1 984 387		TOTAL PASSIF	2 176 527		1 984 387		192 140
RESULTAT CHARGES					PRODUITS					
Dotations provisions sur prêts	4 372		4 912		Produits des placements	22 696		23 898		-1 201
Pertes sur prêts	32 896		18 253		Rentrées sur créances amorties	0		0		0
TOTAL DES CHARGES	37 268		23 165		Reprise provisions sur prêts	7 770		2 220		5 550
					Indemnités BPI	19 742		9 508		10 234
RESULTAT	12 940		12 460		TOTAL DES PRODUITS	50 208		35 625		14 583

Fonds Intervention		2025	2024	Var
Variation provision s/ prêts		-3 398	2 692	-6 091
Pertes nettes s/ prêts (Pertes-garanties)		13 154	8 745	4 410
Total		9 756	11 437	-1 681
En % du total des prêts		0,9%	1,0%	
Produits financiers nets		22 696	23 898	-1 201
Résultat Fonds Intervention		12 940	12 460	480

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes

au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022

5, rue Jean Rostand

22440 PROUFRAGAN

Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

FONCTIONNEMENT

BILAN	2025	2024	Var	PASSIF	2025	2024	Var
ACTIF							
Installations des locaux	2 176	2 176		O Réserves	181 764	179 952	1 812
Matériel de bureau	10 249	10 249		O Provision retraite	22 341	17 961	4 380
Amortissement	-11 828	-10 888	-940	Fonds dédiés Projet Stratégique	-688	9 000	O
Immobilisations nettes	597	1 537	-940	Résultat de l'exercice	212 417	1 812	-2 499
Cautions versées	1 106	1 106		Situation nette	208 725	38 801	-7 214
Pass Création à recevoir	33 426	23 371	10 055	O Fournisseurs	32 587		
Produits à recevoir	-4 163	23 263	-27 426	Salaires et charges sociales	17 784	15 979	1 805
Subventions à recevoir – Collectivités	51 491	O	51 491	Dettes congés payés	15 777	14 784	993
Forfaits BPI à recevoir	16 100	19 500	-3 400	Charges fiscales	6 373	4 836	1 537
Avances et Acomptes Personnel	75	O	75				
Trésorerie Placements	182 245	131 376	50 868	Cotisations BPI à verser	1 011	1 192	-181
Trésorerie disponible	72 778	111 072	-38 294				
Total Trésorerie	255 023	242 448	12 574	Compte de liaison	68 418	26 607	41 811
Charges constatées d'avance	714	701	13				
TOTAL ACTIF	354 367	311 925	42 442	TOTAL PASSIF	354 367	311 925	42 442
RESULTAT							
CHARGES				PRODUITS			
Salaires et charges sociales	180 889	187 864	3 025	Cotisations perçues	52 595	55 230	-2 635
Locations et charges locatives	24 445	28 535	-4 090	Cotis. affectées au Fonds d'intervention	O	-9 000	9 000
Fournitures administratives	1 347	3 412	-2 065	Cotis. affectées au Fonctionnement	52 595	46 230	6 365
Honoraires et frais d'actes	13 554	11 067	2 487		O	O	O
Cotisation IF & divers	10 007	7 836	2 171	Subventions EPCI	132 991	141 617	-8 626
Communications	18 603	9 745	8 858	CRR Pass Création N	36 889	44 889	-8 000
Frais dépli Bénévoles	11 605	13 040	-1 435	Forfaits BPI	16 100	19 500	-3 400
Frais dépli Salariés	4 984	5 554	-570				
Frais de missions et réceptions	3 573	2 656	917	Contributions événements	21 800	5 700	16 100
Plateaux repas Comités et Réunions	2 492	3 354	-862	Dons et soutiens	1 900	O	O
Entretien/maintenance/photocopies	6 119	5 642	476	Contributions partenaires au fonct.	7 285	5 961	1 324
Téléphone et affranchissements	3 299	2 936	363				
Autres frais	870	939	-69	Réfaction ch locatives (IB)	17 583	20 263	-2 680
Charges sur ex. antérieurs.	O	4 200	-4 200				
Dotations Fonds dédiés Projet Stratégique	O	9 000	-9 000	Abandon frais Bénévoles	11 605	13 040	-1 435
Amortissements	940	1 111	-171	Produits financiers	3 303	3 633	-330
Impôts / placement	5 633	4 334	1 299	PRODUITS avant provisions	302 052	302 733	-681
CHARGES avant provisions	298 360	301 226	-2 866				
RESULTAT avant provisions	3 692	1 507	2 185	Reprise provision retraite	O	305	-305
Dotation provision retraite	4 380	O	4 380	PRODUITS après provisions	302 052	303 037	-986
CHARGES après provisions	302 740	301 226	1 514				
RESULTAT	-688	1 812	-2 499				
Bénévolat membres	62 880	74 670	-11 790				
Bénévolat Présidents	45 840	60 840	-15 000				

CO-AUDIT SARL

AGECA AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
02.96.68.32.11 - Fax 02.96.68.32.11

Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet notamment de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- La coordination des plateformes Initiative France situées en Bretagne
- La constitution d'un fond d'intervention en faveur des porteurs de projets économiques, par la collecte de dons, subventions ou par apports avec ou sans droits de reprise ; la forme principale de l'aide est le prêt d'honneur aux créateurs d'entreprises.
- La mobilisation d'agents économiques reconnus régionalement pour leurs compétences et leur réussite pour parrainer les porteurs de projets.

Le financement de l'activité est réparti entre :

- Des cotisations et souscriptions versées par ses membres ;
- Des avances, dons ou subventions accordées par l'Etat, la Région Bretagne, les Départements, les collectivités territoriales, ou tout autre partenaire économique.

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements (nature/ montants réellement réalisés au cours de l'exercice)
 - / Aucun investissement n'a été constaté sur l'exercice 2025 ;
- Ressources humaines
 - / L'effectif salarié au 31 décembre 2025 était de 4,5 ETP ;
- Locaux
 - / Les locaux utilisés sont situés à Trégueux et sont pris en location par l'association.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, par celles du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Il fait évoluer le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, auparavant appliqué.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.2 Changements de méthode comptable

L'application du règlement ANC 2022-06 qui modifie le règlement ANC 2014-03 constitue un changement de méthode comptable sur cet exercice.

5.3 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.4 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.5 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.6 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Prêts BRIT :

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde ;
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde ;
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde ;
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde.

Sur l'exercice 2025, la provision sur fonds de prêts s'élève à 9 662 €.

Une dotation de 4 372 € a été constatée et une reprise de 7 770 € a été effectuée.

Les pertes sur prêts sont de 32 896 € sur la période.

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tel. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

6.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 424			12 424
Immobilisations financières	1 110 421	574 834	501 839	1 193 416
Total	1 132 446	574 834	501 839	1 205 840

6.2.1 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 887	940		11 828
Immobilisations financières				
Total	10 887	940		11 828

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Postand
22440 PLOUFFRAGAN
Tél 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

6.2.1.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 ans

6.3 Actif circulant

6.3.1 Stocks et en cours

— Néant

6.3.2 Précisions sur d'autres créances

6.3.2.1 Charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance informatique	714		
Total	714		

6.4 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières	13 060	4 912	7 770	13 060
Total	13 060	4 912	7 770	13 060

6.5 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.5.1 Tableau de variation des Fonds propres

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 351 063				179 200				1 530 263
Fonds propres avec droit de reprise	645 836								645 836
Ecart de réévaluation									
Réserves									
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »									
Report à nouveau									
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	154 979		14 272						169 251
Excédent ou déficit de l'exercice									
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	14 272		- 14 272		12 253				12 253
Situation nette	2 166 151		-		191 453				2 357 603
Fonds propres (Dotations) consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total	2 166 151		-		191 453				2 357 603

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2020, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

Éclairer
Entreprendre
Réussir

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes

au capital de 8000 € - RCS St-Brieuc B 480 775 741 00022

© RYDGE Conseil

6.5.2 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres complémentaires				
— Première situation nette établie				
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise	1 351 063	179 200		1 530 263

6.5.3 Fonds propres avec droit de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle, provisoire, d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf, ...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
— Autres apports avec droit de reprise	645 836			645 836

6.5.4 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		169 251
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
— Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		
— Charges rejetées, rejet objet d'un recours		
— Charges et produits dont la prise en compte est différée		
Solde		169 251

6.5.5 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles. Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	12 253	14 272
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		
= Excédent ou déficit effectif global	12 253	14 272
Dont résultat effectif sous gestion propre	12 253	14 272
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

6.5.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

— Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	-			-
Quotes-parts virées au résultat	-			-
Montant net en fonds propres	-			-

6.6 Fonds reportés et fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise cependant que (désormais) à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés à la clôture de l'exercice provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions
d'exploitations

Éclairer
Entreprendre
Réussir

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 776 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

© RYDGE Conseil

Contributions
financières des
autorités de tarification
aux entités
gestionnaires d'ESMS

Contribution pour
renouvellement des
immobilisations

Autres contributions
financières affectées

Contributions
financières d'autres
organismes 9 000

Ressources liées à la
générosité du public

9 000

TOTAL

9 000

9 000

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources disponibles à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

6.7 Provision pour risques et charges

6.7.1 Provisions pour risques

Néant.

6.7.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Non provisionné	Provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	56 428	22 341	78 769

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 22 341 euros.

Éclairer
Entreprendre
Réussir

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 778 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

© RYDGE Conseil

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans ;
- Taux d'actualisation : 3,85% ;
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2,0% ;
- Taux de charges sociales : 42% pour les cadres, 35% pour les non-cadres ;

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

6.8 Dettes

6.8.1 Emprunts et dettes assimilés

Néant.

6.8.2 Précisions sur d'autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 1 011 € et correspondent principalement à des sommes à reverser à BPI.

6.8.2.1 Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2025.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

6.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 5 ans
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1)	1 130 835	452 786	678 049	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
Autres	1 105	1 105		— à 1 an au maximum à l'origine				
<i>Créances de l'actif circulant :</i>				— à plus de 1 an à l'origine				
Créances Clients et Comptes rattachés	17 583	17 583		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Créances reçues par legs ou donations				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	32 587	32 587		
Autres	85 029	85 029		Dettes des legs ou donations				
Charges constatées d'avance	714	714		Dettes fiscales et sociales	39 934	39 934		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	1 011	1 011		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 235 266	557 217	678 049	TOTAL	73 532	73 532		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 524 504
Prêts récupérés en cours d'exercice 468 943

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
(3) Dont **garanties par des suretés réelles** (indication des

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

6.10 Engagements financiers

Au 31/12/2025, le montant des prêts accordés par le Comité d'Agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Le tableau suivant donne la position de ces engagements à la clôture de l'exercice :

	Exercice N	Exercice N-1
Engagements financiers	174 300	172 900

6.11 Décomposition de la trésorerie

La situation globale de trésorerie de l'association au 31/12/2025 est de 1 236 275 €.

Elle se décompose en :

- Au titre du fonctionnement : 255 023 €,
- Au titre du fonds d'intervention : 981 252 €

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)</i>		
-		
-		
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
- Fonctionnement		- 688
- Fonds d'intervention		12 941
Résultat de l'exercice		12 253

7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes

Les établissements suivants sont sous contrôle de tiers financeur :

- Néant.

7.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

Les seules variations entre le résultat comptable et le résultat administratif concernent des reprises de financements accordés à titre non reconductibles (voir 6.4.3)

7.3 Produits par origine

7.3.1 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Les subventions d'exploitation ;
- Concours publics définis à l'article 142-9 :
 - / Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions,
 - / Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

7.3.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.3.1.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

**Éclairer
Entreprendre
Réussir**

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 488 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02 96 32 12 34 - Email : contact@ageca-audit.fr

© RYDGE Conseil

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			169 880		16 100
Subvention d'investissement					

7.4 Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel. Par exemple : la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Le temps passé par les administrateurs aux conseils d'administration et autres instances, à la valorisation de 60€ / heure ;

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Les ressources stockées, non comptabilisées donc non prises en compte dans la partie ad-hoc du compte de résultat, qu'il est possible d'inventorier et de valoriser sans entrainer des coûts de gestion trop importants font l'objet le cas échéant d'une information hors bilan en engagements reçus (cf. § 10.5).

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Bénévolat – Hors présidents	879 heures à 60 €	52 746
Bénévolat – Présidents	1 048 heures à 60 €	62 880
<i>Offerte :</i>		
Total		115 626

7.4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	AGECA CONSEILS
– Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 450
– Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	4 450

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

L'association n'est pas fiscalisée sur ses résultats. Les impôts correspondent aux impôts sur les produits financiers encaissés par l'association.

8.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Mentionner la rémunération des trois plus hauts dirigeants salariés, en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, reviendrait à mentionner des rémunérations individuelles.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1,5
Employés	3
Total	4,5

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals	-	-
Cautionnements	-	-
Garanties	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Engagements consentis à l'égard d'entités liées	-	-
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	-	-
Engagements assortis de sûretés réelles	-	-
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan	-	-
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-

11 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.

Éclairer
Entreprendre
Réussir

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 8000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02.96.68.32.10 - Fax 02.96.68.32.11

© RYDGE Conseil